

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

Le vingt juin deux mil quatorze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Rémy TAILLEFER, Mmes Catherine SEYER, Laurence BERTOT, M. Luc PERROT MM. Jean-Roch AMBROSELLI, Raymond BLONDEL, Serge DUJARDIN, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, M. Claude LEMARCHAND, Mmes Lydie PERARDOT, Elise ROBERT, M. Sylvain ROUX.

Etait absent excusé et représenté :

Joël TREPIED, pouvoir à Luc PERROT

Secrétaire de séance : Laurence BERTOT



Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 25 avril dernier qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

⇒ RENTREE SCOLAIRE 2014/2015 :

1 - Personnel communal : Nouveau contrat pour l'ATSEM en charge des élèves de grande section

Monsieur le Maire expose à ses collègues que les effectifs scolaires pour la rentrée 2014/2015 s'élèvent à :

Maternelle :

Mme VOLLÉ : 42 Petite section : 14 Moyenne section : 12 Grande Section : 16

Primaire :

M. GRANCHER : 27 CP : 8 CE1 : 11 CE2 : 8
M. CAHARD : 13 CM1 : 9 CM2 : 4

Soit un nombre global de : 82 élèves

Afin d'alléger la classe de maternelle, il est envisagé, par M CAHARD, directeur, de transférer les élèves de grande section, en primaire, et notamment dans sa classe, portant ainsi la répartition des enfants par classe de la façon suivante :

Maternelle :

Mme VOLLÉ : 26 Petite section : 14 Moyenne section : 12

Primaire :

M. GRANCHER : 27 CP : 8 CE1 : 11 CE2 : 8
M. CAHARD : 29 Grande Section : 16 CM1 : 9 CM2 : 4

De ce fait, les élèves de grandes sections seront tous scolarisés dans la classe de M. CAHARD, le matin, et le groupe sera divisé en deux pour un décloisonnement l'après-midi, en alternance, dans la classe de maternelle. Les effectifs des grandes sections seront donc de 16 le matin et 8 après-midi chez M. CAHARD, ce qui nécessite la présence d'une ATSEM, à la journée.

L'horaire de présence de l'ATSEM, pour les grandes sections, est défini comme suit :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h – 12h / 13h30 – 15h45 soit 5h25 x 4 jours : 21 heures
- mercredi : 9h -12 h = 3h

Soit une durée hebdomadaire de 24 heures de classe

2 - Mise en place des rythmes scolaires : parole est donnée à Laurence BERTOT, Vice-Présidente de la Commission des Affaires Scolaires, qui s'est réunie le 3 juin dernier :

- Surveillance de 15h45 à 16h45 :

En concertation avec les enseignants, les délégués de parents d'élèves, la Commission des Affaires Scolaires propose « l'aide aux devoirs » sur 3 jours (lundi, mardi, jeudi) de 15h 45 à 16h45 pour les enfants préalablement inscrits. La surveillance sera assurée par l'agent responsable de la garderie, qui sera en charge des maternelles, et de 2 parents bénévoles qui assureront l'aide aux devoirs.

Les parents bénévoles sont au nombre de 7. Six d'entre elles effectueront une séance d'aide aux devoirs par semaine ; la dernière restant disponible en cas de besoin.

- Les locaux :

Les activités péri-éducatives se feront dans les locaux de la Boule d'Or, et seront transférées dans les nouveaux locaux de l'extension de l'école primaire. Le trajet sera sous la surveillance de l'agent et du parent bénévole qui viendront chercher les enfants à la sortie de l'école à 15h45.

- Tarif :

Les tarifs de la garderie et de l'aide aux devoirs proposés, sont les suivants :

* pour les enfants inscrits à l'année :

- Garderie du matin (7h30 – 9h) : **1,50 €**
- Activités péri-éducatives (15h45 – 16h45) : garderie maternelle / aide aux devoirs : **1 €** (sans garderie du soir)
- Activités péri-éducatives et garderie du soir (15h45 – 18h) : **2,25 €**

* pour les enfants non inscrits aux activités péri-éducatives :

- Garderie du matin (7h30 – 9h) : **1,50 €**
- Garderie du soir (15h45 – 18h) : **2,25 €**

Considérant que le contrat de l'ATSEM en charge des grandes sections de maternelle et de la garderie périscolaire, se termine le 6 juillet prochain, et considérant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il y a lieu de lui proposer un nouveau contrat de travail tenant compte de ces nouvelles dispositions, son temps de travail effectif hebdomadaire sera le suivant :

<p><u>Classe :</u> Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h-12h / 13h30-15h45 (5h25 x 4j =21h) + mercredi 9h-12h (3h)</p>	<p>Soit 24h</p>
<p><u>Activités péri-éducatives :</u> Lundi, mardi, jeudi, 15h45-16h45 (1h x 3j)</p>	<p>Soit 3h</p>
<p><u>Garderie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>MATIN :</u> Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 7h30-9h (1h30 x 5j =7h30) • <u>SOIR :</u> Lundi, mardi, jeudi, 	<p>Soit 13h30</p>

17h45-18h (1h15 x 3j =3h45) Vendredi 15h45-18h (2h15)	
<u>Heures effectives hebdomadaires sur 36 semaines</u>	<u>40 h 30</u>

Ce temps de travail annualisé, en raison des vacances scolaires, est ramené à 31 heures sur 12 mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la mise en place des activités péri-éducatives
- autorise M. le Maire à signer le contrat de travail de l'ATSEM
- fixe le tarif des activités péri-éducatives et de la garderie comme ci-dessus.

3 - Signature d'une convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école avec la Commune d'Ancretteville-sur-Mer

A la demande de la Trésorerie, une convention doit être signée entre Saint-Pierre-en-Port et Ancretteville-sur-Mer pour fixer les modalités concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

⇒ EXTENSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : AVENANTS AU MARCHÉ LOTS « CHARPENTE - ENTREPRISE PARMENTIER » ET « ELECTRICITE – SERVICELEC »

Deux avenants pour travaux supplémentaires de l'extension de l'école primaire sont proposés :

- par l'entreprise PARMENTIER pour un montant de : 515,75 € TTC.
- par l'entreprise SERVICELEC pour un montant de : 13 547,20 € TTC

Monsieur le Maire informe ses collègues, qu'ayant été destinataire tardivement du devis élevé de Servicélec, il n'a pu l'étudier correctement avec l'architecte. La décision est donc reportée.

Pour le devis Parmentier, Rémy TAILLEFER regrette que l'entreprise n'ait pas fait de geste commercial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché correspondant au devis de l'entreprise PARMENTIER.

⇒ ECRITURES BUDGETAIRES :

- Transfert de crédits :

Certaines imputations budgétaires prévues au Budget Primitif 2014 sont à modifier à savoir :

- Pour les cautions des citernes à gaz (stade et église) – Les cautions versées par les collectivités ne se comptabilisent pas au compte 165 mais au compte 275 – Régularisation sur écritures passées en 2013
Recette c/165 : + 350 €
Dépense c/275 : + 350 €

- Excédent de fonctionnement 2013 : une erreur a été constatée par la Trésorerie concernant le report de l'excédent de fonctionnement 2013 – le montant à reporter est de 316 614,07 € et non 318 524,62 € soit une différence de 1 910 €
Recette c/002 « Excédent de fonctionnement reporté » : - 1910 €
Dépense c/022 « Dépenses imprévues » : - 1910 €
- Les travaux de réfection du mur des Grandes Dalles font l'objet de plusieurs facturations, de ce fait il convient de modifier l'imputation comptable à savoir :
Dépense c/2138-0066 « Autres constructions » : - 60 000 €
Dépense c/2313-0066 « Constructions en cours » : + 60 000 €
L'ensemble des élus est satisfait du travail effectué. Les travaux avancent bien mais ne seront pas terminés pour la fin juin, il est impératif de sécuriser l'enceinte du chantier et l'accès à la plage.
- Subvention « Les Copains Bâbord » : lors de la séance du 24 avril dernier, le Conseil Municipal avait alloué une subvention pour la fête d'été à la future association qui devait se nommer « les Copains Bâbord », or il est convenu de reprendre l'association « Le Chaudron » et d'en modifier les statuts. Le Conseil Municipal doit autoriser le transfert de la subvention de « Les Copains Bâbord » à « Le Chaudron »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces transferts de crédits.

- Syndicat de la Plage des Grandes Dalles : reversement de l'excédent à la Commune

A demande de la Trésorerie, il est demandé à la Commune d'accepter le reversement pour moitié de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 12 492,42 € du Syndicat de la Plage des Grandes Dalles, dissous le 2 mars 2010, soit la somme de 6 246,21 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le reversement de cette somme du Syndicat à la Commune.

⇒ PROPOSITION D'ADHESION :

- à l'Agence Technique Départementale 76 (ATD76)

Cet établissement public administratif créé entre le Département et les communes de Seine-Maritime intervient en tant qu'assistant maître d'ouvrage dans la réalisation des projets de bâtiments et de voirie (neuf et entretien). Pour mener à bien des projets tels que la rénovation d'une école, la réfection d'une voie communale, l'aménagement d'une place de centre de bourg ou encore la mise aux normes d'une salle des fêtes, l'ATD 76 intervient le plus en amont possible, en partenariat avec le CAUE, et apporte son expertise technique en pilotant l'opération.

Les services apportés par l'ATD 76 sont essentiellement : l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, la recherche de subventions, la réalisation des marchés, le suivi des prestataires et le conseil et accompagnement.

Pour accéder à l'ensemble de ces services, il suffit de demander l'adhésion à l'ATD 76 à compter du 1^{er} janvier 2014 et d'en approuver les statuts, et d'approuver le versement d'une cotisation annuelle de 0,51 € par habitant, soit 430 €/an.

Luc PERROT précise que le CAUE apporte un complément au niveau de l'aide à la maîtrise d'œuvre (aménagement de place...) alors que l'ATD 76 se charge de la maîtrise d'ouvrage (suivi des travaux).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale.

- au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)

Le Département propose, pour l'année 2014, une convention de contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement, dispositif de solidarité à caractère mutualiste. La participation financière proposée aux communes est de 0,76 € par habitant, soit 640 €/an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des informations suivantes :

- Commentaire du document de valorisation financière du Compte de Gestion 2013 par Mme CATEL, receveur municipal :
En ces termes, Mme Catel conclut : « L'endettement est maîtrisé. L'emprunt contracté par la collectivité n'impacte nullement l'équilibre financier de la collectivité. La situation financière de la Commune est donc très satisfaisante. ». Le document sera joint au procès-verbal de ce conseil.
- Compte-rendu de la réunion pour le parc éolien offshore avec M. COUKA et rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique concernant l'installation et l'exploitation d'un mât de mesure au large de Fécamp : l'opération est bien engagée, seule une association des Petites Dalles tente de faire blocage à l'avancement du projet.
- Remise des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) par la Communauté de Communes du Canton de Valmont : le dossier est consultable en Mairie. Le Conseil Municipal devra délibérer prochainement sur «les modalités de suivi et de révision d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics » et « l'approbation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics »
- Le coq du clocher de l'Eglise : en très mauvais état, il a dû être déposé ainsi que la croix et le paratonnerre rebranché pour un coût de 4 300,80 € TTC. Ces travaux de réfection (coq, croix, pièce de charpente et étanchéité) seront entrepris après devis et accord de subvention allouée dans le cadre de la restauration du patrimoine.
- Vente ambulante à emporter : Monsieur le Maire informe qu'il a donné autorisation pour exercer la vente à emporter :

Sur le parking de la Plage des Grandes Dalles, à :

- M. DOUTRELEAU, du 28 mai au 30 septembre, tous les jours de 10h à 20h
- Et M. DELU, du 1^{er} juillet au 31 août, les lundi, mercredi et vendredi de 10h30 à 17h

Afin d'organiser au mieux la saison 2015, Rémy TAILLEFER propose qu'un cahier des charges soit instauré et d'être vigilant sur les demandes d'installation et d'emplacement qui devront être formulées en début d'année. Il précise toutefois que l'installation du kiosque de M. DOUTRELEAU apporte une bonne animation sur la plage. Il conviendrait cependant de sécuriser et limiter, par un balisage, l'emplacement des tables.

Sur la plage de Saint-Pierre-en-Port, à :

- M. PONTY, du 1^{er} juillet au 31 août, tous les jours de 10h à 17h30

Luc PERROT demande que ces lieux restent propres après leur passage. Monsieur le Maire répond que cette clause est stipulée dans l'arrêté qui leur a été adressé.

- La location de chasse « Côte du Marché » arrive à échéance au 31 juillet. Toute personne intéressée peut déposer une offre en Mairie. La location de cette chasse est reconduite pour une année, un projet étant envisagé sur ce terrain (Plantation d'arbres et mise en place d'un parcours de santé).
- Zumba : les cours donnés par Florian DEHAIS rencontrent un vif succès. Devant l'augmentation croissante de ses participants, il demande l'utilisation supplémentaire de la Salle des Pommiers le lundi soir. L'association fécampoise dont dépendait Florian DEHAIS est dissoute. Florian DEHAIS a créé une association dont le siège est à St-Pierre-en-Port. Comme toute association saint-pierraise, le conseil municipal, à l'unanimité, lui alloue la gratuité de la salle pour le lundi et mercredi soirs. Il devra fournir une attestation d'assurance, et accepter de signer la convention d'occupation de la salle qui le liera à la Commune.
- Surveillance des plages : les zones de baignade seront surveillées journalièrement comme suit :
 - Saint-Pierre-en-Port : du **5 juillet au 31 août 2014 de 11 heures à 19 heures** par 2 nageurs-sauveteurs.
 - Les Grandes Dalles : du **samedi 12 juillet au dimanche 17 août 2014 de 11 heures à 19 heures** par 2 nageurs-sauveteurs.
 - Les pontons seront mis en place pour toute la durée des surveillances des plages.

Monsieur le Maire précise :

- qu'il a demandé aux pompiers de stationner leur véhicule sur le parking en haut de la plage,
- et qu'il a rencontré, avec Rémy TAILLEFER, M. ZUILI, Président du C.N.G., pour le stationnement des remorques à bateaux sur le perré lors des fortes marées.
- qu'il demande aux pêcheurs et aux baigneurs de partager la plage et la descente à bateaux, en bonne cohabitation.

Il est évoqué le projet d'aménagement de la plage élaboré par une association locale, qui reste un projet onéreux, et la mise en sécurité du câble du treuil en cas de rupture.

- La Résidence Bouygues portera le nom de résidence « Les Goélettes », suite à un tirage au sort dans le public, et les numéros de voirie ont été attribués en collaboration avec la factrice. L'idée de concours proposée par Luc PERROT, sur le choix entre 5 noms auprès de saint-pierrais, est intéressante. Mais pris au dépourvu, cette consultation sera instaurée pour l'école. Luc PERROT informe qu'il a souhaité l'installation de ralentisseur à l'entrée de la résidence auprès de Bouygues Immo. Monsieur le Maire informe qu'il y aura renforcement du réseau électrique et du réseau d'eau, qui resteront à la charge de la Commune. Ces travaux devront faire l'objet d'une seule et même tranchée. Un problème de pression d'eau subsiste au niveau de la borne à incendie. Luc PERROT insistera auprès du promoteur pour que les eaux pluviales soient récupérées dans une cuve.
- Travaux à réaliser par le service technique pendant l'été :
 - Dans la cour : remplacer les WC turcs par des cuvettes et raccorder à l'assainissement Rémy TAILLEFER demande de faire un bilan des bâtiments raccordés.
 - Vider le grenier de l'école primaire
 - Dans les classes : déplacer les radiateurs + les menus travaux qui seront demandés par les instituteurs
 - Logement Coop : peinture de ravalement et réparation du pignon du garage
 - Aménagement des plantations de la Boule d'Or

Concernant la liste des travaux à réaliser pendant la saison estivale, Serge DUJARDIN estime qu'avant d'engager de gros travaux, il serait nécessaire de se limiter à assurer l'entretien de la commune en tenant compte des congés d'été de chacun des agents.

Luc PERROT souhaite, qu'au cours de l'année, 2 équipes d'agents soit mises en place : une pour l'entretien, et l'autre pour les travaux à plus long terme, permettant ainsi l'entretien des espaces verts et celui des bâtiments communaux.

- Nouveau bâtiment commun aux associations (projet) : le CAUE sera consulté, voir la réglementation du P.L.U.
- Prêt du matériel : inventaire à conserver en Mairie. Le matériel utilisé par le personnel technique ne sera pas prêté. Seules les tables et chaises seront mises à la disposition des Saint-Pierrais et consignées sur le cahier de prêt existant.

⇒ Manifestations diverses :

- Remise des livres de fin d'année aux écoliers, le samedi 28 juin, à 11 heures, ainsi que 3 coupes récompensant les meilleurs photographes dans le cadre du 1^{er} festival de la photo organisé par l'Office Intercommunal du Tourisme
- Manifestation du 14 juillet :
Le 13 juillet : retraite aux flambeaux, bal
Le 14 juillet : commémoration au Monument aux Morts, jeux sur le stade
- La Fête du village :
Le 19 juillet : soirée maquereaux, feu d'artifice, bal
Le 20 juillet : défilé dans les rues (Thème : « Fous volants et coureurs de vent ») et kermesse sur le stade

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Monsieur le Maire :

- Dans un souci de sécurité et en son pouvoir de police du Maire, souhaiterait implanter des panneaux de limitation de vitesse à 30km/h entre la pharmacie et la charcuterie Delimbeuf.
Luc PERROT, après avoir eu connaissance de l'étude effectuée par la DDI, rappelle que la vitesse moyenne, sur ce tronçon de route, est de 38 km/h et propose la pose de réhausseurs de voie qui serait plus efficace. Le problème sera étudié ultérieurement.
- Informe que l'arrêté de la Préfecture accordant une subvention d'un montant de 122 795,12 € à la Commune pour les travaux d'extension de l'école primaire nous est parvenu.
- Informe ses collègues que Luc PERROT a été nommé référant aux risques de la pollution maritime, et Rémy TAILLEFER, référant aux risques nucléaires.

Marie-Dominique FILLION souhaiterait qu'un défibrillateur soit installé sur le stade ou à la Salle des Pommiers. La question va être étudiée.

Luc PERROT évoque la fête d'été qui disposera de 9 à 10 chars. Il souligne le bon investissement et la motivation de chacun et annonce la date de la prochaine réunion de préparation qui est fixée au 9 juillet prochain à 19h, salle des Galets. Une réflexion est en cours sur l'élaboration de l'affiche officielle et sur le parcours du défilé.

Catherine SEYER rappelle la pétition de l'an dernier, restée sans effet, des locataires des Galets se plaignant, de la présence d'enfants à vélo sur les pelouses de la résidence, et souhaiterait cette année la pose de panneaux leur interdisant l'accès.

Serge DUJARDIN demande :

- quand à lieu la prochaine réunion du P.L.U. ? Réponse apportée le lundi 23 juin, à 18h, réunion ouverte à l'ensemble du conseil municipal.
- le fauchage du GR par les Brigades Vertes. Demande déjà formulée auprès de la Communauté de Communes
- que les bas-côtés de la route d'Ancretteville-sur-Mer soient comblés avec du tout-venant. Travaux urgents.

Sylvain ROUX informe que le Comm'une Info est prêt à être distribué.

Raymond BLONDEL constate que les emplacements de stationnement sont enfin respectés et souligne le problème rencontré avec le stationnement d'un véhicule dans le virage de la rue de la Mairie, direction Les Grandes Dalles. Une ligne jaune doit-elle être faite à cet endroit ? A voir.

Claude LEMARCHAND demande :

- que les poubelles de la Résidence « Les Galets » soient déplacées car elles sont à la vue dès l'entrée du village et utilisées par les gens extérieurs.
- de bétonner le socle du calvaire de la rue du Nord.

Rémy TAILLEFER :

- précise qu'un travail sur les achats groupés et sur le fuel est en cours.
- Fait part de la réunion entre élus et commerçants/artisans
- Est satisfait du traçage des emplacements de stationnement rue de la Mairie.

La séance est levée à 20 heures 40.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

L. BERTOT

J.C. TREPIED